

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 70 (1919)  
**Heft:** 11-12

**Rubrik:** Affaires de la société

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Tous les essais tentés jusqu'ici pour enrayer de pareilles épidémies sont restés vains. Seule l'action des forces de la nature a réussi à y mettre fin au bout de deux ou de trois ans; quelques parasites animaux semblent être particulièrement actifs. La fin de l'épidémie de 1913 semble devoir être imputée surtout à l'action de parasites de la famille des ichneumons qui s'étaient développés en nombre extraordinaire. Il sera intéressant d'observer en 1920 comment se comporteront ces insectes si éminemment utiles.

Les bostryches ont peu fait parler d'eux en 1919.

Si, pour en finir avec les insectes, nous mentionnons encore les lophyres (*Lophyrus*), qui sont peu dangereux chez nous, c'est pour avoir l'occasion de signaler que nous avons récolté sur le grand pin du Népal (*Pinus excelsa*) quelques larves du *Lophyrus similis* Htg. Le dégât causé est peu appréciable, observé que la mésange nonette leur fait une chasse active.

*Parasites végétaux.* Nous avons, en 1918, signalé ici même les déprédations causées dans le Jura par *Phoma abietina*, sur l'épicéa et le sapin. Quelques forêts de la commune de Ste-Croix ont eu à en souffrir à nouveau en 1919. C'est le cas surtout à „la Redonnée“, où presque tous les sapins portent des traces plus ou moins graves de l'action du parasite. Sur quelques pieds, plus de la moitié des pousses de cette année ont séché.

Le *Cenangium abietis* Rehm qui, depuis 1917, décime des jeunes gaulis et perchis du sapin blanc, dans quelques régions du canton de Zurich, a continué ses dégâts. Ils ont la tendance à s'aggraver. En l'absence de tout remède quelconque, la lutte a consisté jusqu'ici dans l'enlèvement des plantes contaminées. Nous avons vu déjà qu'en Allemagne du Nord ce redoutable parasite a sévi sur le pin sylvestre.

Il y aurait beaucoup à dire sur la rouille vésiculeuse du pin Weymouth (*Peridermium Strobi*) qui depuis quelques années ravage, en Suisse allemande, les plus beaux perchis du pin Weymouth. Beaucoup aussi sur les dégâts causés, dans quelques forêts valaisannes de pin sylvestre, par les fumées de fabriques d'aluminium. Mais ce sont grosses questions qui valent la peine qu'on s'y arrête un peu longuement. Ce sera pour une autre fois.

H. Badoux.

## AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

### Rapport annuel pour 1918—1919.

Présenté par le président du Comité permanent à l'assemblée générale de la Société forestière suisse, le 4 août 1919, à Fribourg.

Enfin! La paix est revenue et c'est dans une atmosphère plus tranquille, pleine d'espérance et de confiance en l'avenir, que nous pouvons renouer aujourd'hui dans la ville hospitalière de Fribourg le fil, inter-

rompu pendant cinq ans, de nos assemblées générales se répartissant sur 3 à 4 journées consécutives et suivies d'excursions en forêt.

Comme vous vous le rappelez, notre dernière réunion organisée sur le modèle traditionnel date de 1913. Elle s'est tenue à Glaris.

En 1914, la réunion convoquée pour la fin d'août à Langenthal n'a pu avoir lieu; la guerre venait de se déchaîner.

En 1915, nous n'avons eu qu'une séance administrative à Olten. Trop de forestiers étaient mobilisés pour pouvoir organiser autre chose.

En 1916 à Zurich; en 1917 à Langenthal; en 1918 à Lucerne, nous n'avons eu que des assemblées générales simplifiées, telles que le comportaient la situation du pays et la gravité des temps.

Enfin, cette année, le canton de Fribourg a bien voulu nous recevoir avec la même solennité et avec le même programme qu'avant-guerre. Nous l'en remercions et sommes heureux que vous ayez répondu en grand nombre à son aimable invitation.

Notre société a supporté ces cinq années de crise sans trop souffrir. Au point de vue financier, le solde actif de ses comptes s'est toujours maintenu entre fr. 2000 et fr. 3000 bien que, pendant trois ans, la subvention fédérale qui lui est allouée ait été réduite de fr. 5000 à fr. 4000. Il est vrai qu'en revanche la société a élevé de fr. 5 à fr. 10 la cotisation réclamée à ses membres. Cette cotisation reste également ainsi très modeste, puisqu'elle comprend l'abonnement à un de nos périodique — Zeitschrift ou Journal.

Notre situation s'améliorera, espérons-le, maintenant que la Confédération a bien voulu nous allouer à nouveau fr. 5000 comme auparavant et que le coût de nos publications ralentira — espérons-le aussi — sa marche ascendante.

Les soucis matériels n'ont du reste pas empêché la société de s'occuper de questions d'intérêt général, durant ces cinq années de guerre.

La publication des *Forstliche Verhältnisse der Schweiz* et de sa traduction française, *La Suisse forestière*, s'est faite précisément au début des hostilités. Cet ouvrage, dû à la plume de notre dévoué collègue M. le Dr Flury, et traduit par M. le prof. Badoux avait été tiré à 4500 exemplaires. Il a trouvé dans le pays le meilleur accueil et bien que la vente à l'étranger n'ait pu se faire, il n'en reste aujourd'hui que 1200 exemplaires disponibles. L'Inspection fédérale des forêts a bien voulu nous faire entrevoir qu'elle en pourrait acquérir encore pour les cours de gardes-forestiers. L'entreprise solde aujourd'hui par un bénéfice de fr. 1390.

C'est pendant la guerre aussi qu'à la suite d'un rapport de M. le prof. Engler sur la question si intéressante de la provenance des graines et de son importance sur l'avenir des peuplements forestiers, notre société est intervenue auprès du Conseil fédéral en émettant le vœu que la Confédération s'intéresse à la question en créant une *sécherie pour graines forestières*, vœu qui est en bonne voie de réalisation.

C'est pendant la guerre encore que notre société a demandé aussi à l'autorité fédérale d'étudier la possibilité de mettre en chantier une *revision de la loi fédérale sur les forêts*, en vue d'en faire davantage une loi économique qu'une loi de simple police. D'autres travaux plus urgents ont absorbé l'activité du Conseil fédéral et de l'inspection fédérale des forêts. Nous espérons néanmoins que l'étude de cette question pourra être bientôt reprise.

Enfin, c'est encore pendant la guerre, que notre société a fait paraître en allemand et en français le mémoire traitant de l'*augmentation de la production des forêts suisses*, dû à la plume de notre regretté collègue, M. Hefti. Le manuscrit laissé par l'auteur a été revu par M. le Dr Flury avant d'être livré à l'impression. La traduction française a été assurée par M. Biolley, fils, inspecteur forestier à Vallorbe et revue par M. le prof. Badoux.

Ces deux éditions sont déjà distribuées aux autorités fédérales, aux agents forestiers supérieurs, aux députés des Grands Conseils cantonaux.

La traduction italienne est en chantier. M. le prof. Janner à Bâle a bien voulu s'en charger.

Nous vous rappelons que la Confédération a consenti à prendre à sa charge les frais d'impression et les frais d'envoi aux autorités fédérales — le Conseil fédéral, députés au Conseil national et aux Conseils des Etats — ainsi qu'au personnel forestier supérieur.

Les cantons ont fait le nécessaire pour la remise aux députés aux Grands Conseils.

Nous avons conservé encore la composition du texte afin de pouvoir faire imprimer les exemplaires qui pourraient être réclamés, en vue d'une distribution éventuelle aux municipalités, au personnel forestier subalterne, etc., par les soins des cantons.

Nous livrerons à prix coûtant les exemplaires qui nous seront demandés dans ce but.

Si nous passons en revue plus spécialement la marche de la société durant l'exercice écoulé, nous constatons tout d'abord une légère augmentation du nombre de nos membres: de 317 que nous étions l'an dernier nous sommes remontés à 321, chiffre inférieur encore à celui de 1912 (353).

De ces 317 membres, 11 sont membres d'honneur (contre 8 en 1918); 302 sont membres ordinaires (301 en 1918). Enfin 8 membres sont à l'étranger; ce chiffre n'a pas changé depuis 1918. L'un de ces derniers est en Allemagne, 6 sont en France, 1 en Norvège.

Espérons que l'augmentation constante du personnel forestier supérieur en Suisse aura enfin sa répercussion sur l'effectif de notre société et que nombre de nos jeunes confrères — si ce n'est tous — se décideront à se faire recevoir des nôtres. Il n'est ni dans leur intérêt, ni dans celui des fonctions qu'ils occupent, de rester en dehors de notre société et de renoncer ainsi à se mettre au bénéfice des avantages

qu'elle peut leur procurer, en leur permettant de développer leurs connaissances professionnelles, grâce à ses publications et à l'échange d'idées qu'elle facilite entre confrères.

14 membres nous ont quittés durant l'exercice écoulé! 6 ensuite de démission, 8 ensuite de décès. De ces derniers 4 sont dûs à la lamentable épidémie de grippe qui a sévi sur le pays.

Parmi les morts, relevons les noms de trois jeunes confrères, décédés au début de leur carrière:

*Léon Barblan*, gérant des forêts de la commune de Zernez, décédé à l'âge de 32 ans.

*Arnold Deschwanden*, inspecteur cantonal des forêts à Nidwalden, décédé à l'âge de 36 ans.

*Paul Hefli*, décédé à l'âge de 39 ans; son activité dans le sein de notre société s'est déployée de façon particulièrement intense. Il avait assumé la rédaction de la *Zeitschrift für Forstwesen* dans des circonstances difficiles; il a été l'un des initiateurs de l'Office forestier central, l'auteur du mémoire sur l'augmentation de la production des forêts qu'il n'a pas eu le bonheur de voir paraître. Plus que tout autre, il s'était dépensé en faveur de notre Société et en faveur du développement de la sylviculture en Suisse et dans son canton d'origine. Le plus bel avenir s'ouvrait devant lui. La grippe insidieuse nous l'a enlevé.

Nous avons perdu aussi M. *Albert Morel*, un fils de ses œuvres, décédé à l'âge de 66 ans, à Corgémont, où il était inspecteur forestier d'arrondissement.

Deux de nos vétérans nous ont quittés: l'un d'entr'eux, M. *Charles Mallet*, décédé à Genève, à l'âge 81 ans, n'était plus guère connu dans la société. Il avait été quatre ans inspecteur des forêts à Bulle, puis après, pendant 30 ans, inspecteur des forêts de la ville de Yvonand.

L'autre disparu, en revanche, M. *James Roulet*, a fait partie pendant 24 ans du comité, soit de 1880 à 1904. Il l'a présidé pendant 10 ans, soit de 1893 à 1902. Il est mort à 76 ans, après avoir été pendant 48 ans à la tête du service forestier neuchâtelois. Il a présidé en cette qualité à toutes les revisions législatives et réorganisations administratives qui ont fait du canton de Neuchâtel un des plus avancés, si ce n'est le plus avancé des cantons suisses dans le domaine de la sylviculture et de l'aménagement des forêts.

Honorons, en nous levant, la mémoire de nos collègues disparus!

\* \* \*

L'état de nos finances ne nous arrêtera pas longtemps! Vous entendrez sous peu le rapport du caissier et celui des vérificateurs de comptes. Il nous suffira de vous dire ici que durant l'exercice écoulé nos dépenses se sont élevées à fr. 8270,41, en augmentation de fr. 600 par rapport à 1917 et de fr. 1500 par rapport à 1916.

Nos recettes ont atteint fr. 9245,20, en augmentation de fr. 1970 par rapport à l'année dernière et de fr. 3500 par rapport à 1916.

Le boni de l'exercice est donc de fr. 1000 environ, dû avant tout, comme nous vous l'avons dit, à ce que la Confédération a bien voulu rétablir sa subvention à l'ancien taux de fr. 5000.

Le fonds de Morsier présente un boni de fr. 376,30. Il est aujourd'hui du capital de fr. 10.064. Votre comité a promis des subsides, aux conditions ordinaires, à deux de nos membres, l'un pour un voyage à faire éventuellement dans les régions forestières du nord de la France, dévastées par la guerre, l'autre pour un voyage dans l'Amérique du Nord.

Les subsides qui peuvent être alloués sont naturellement très faibles par rapport au coût des voyages projetés, mais nous estimons qu'il serait de mauvaise administration d'entamer le capital et d'être éventuellement obligé de refuser des subsides jusqu'à reconstitution de celui-ci.

\* \* \*

Votre comité n'a tenu que trois séances cette année. Afin d'éviter les frais de déplacement élevés résultant de la cherté des transports et du domicile éloigné des membres, les affaires ont été dans la mesure du possible traitées par voie de circulation de dossiers.

Parmi les questions étudiées, nous relevons les suivantes: Tout d'abord, celle de la rédaction de la *Zeitschrift für Forstwesen* qui a causé bien du souci à votre comité. Lors de la démission donnée par M. Decoppet ensuite de sa nomination à Berne, nous avons pu décider notre collègue M. Ammon à s'en charger à titre provisoire. Ensuite de surcroît d'occupation, il dut bientôt y renoncer. Nous avons pu alors décider M. Hefti à assumer cette responsabilité et il s'était mis à la besogne avec joie et à la pleine satisfaction de son cercle de lecteurs. La mort est venue, hélas! nous l'enlever et il a fallu assurer la rédaction provisoire de la *Zeitschrift*, ce à quoi M. le prof. Badoux s'est consacré pendant quelques mois avec beaucoup de dévouement. Dès lors — et non sans peine — nous avons réussi à trouver un rédacteur, en la personne de M. de Greyerz, inspecteur forestier à Frutigen. Nous sommes heureux de le remercier ici de la complaisance avec laquelle il nous a promis son concours. Nous espérons que les collaborateurs ne lui feront pas défaut. Vous avez déjà pu constater avec quel entrain et avec quelle conviction il avait inauguré sa rédaction.

Nous ne pouvons parler de nos journaux sans nous rappeler tout ce que M. le Dr *Fankhauser* a fait pour leur développement et saisissons avec plaisir cette occasion de lui présenter nos meilleurs vœux pour son 70<sup>e</sup> anniversaire.

La question des *réserves* que vous avez renvoyé à une commission, fait l'objet d'un rapport spécial de celle-ci. Nous croyons savoir que son président, M. le prof. Badoux, aurait trouvé la solution idéale, soit

l'abandon de nos droits sur les trois réserves créées et celui des charges qui en découlent — fr. 210 par an — à une autre association suisse qui en poursuivrait l'étude.

Les nouvelles *instructions fédérales pour les mensurations cadastrales et le levé de plans* ont fait l'objet d'une correspondance active entre le Département fédéral de justice et police et votre comité. Il a été partiellement tenu compte des vœux que nous avons présentés et qui se couvraient du reste généralement avec les propositions de l'inspection fédérale des forêts. Nous avons actuellement à l'étude les instructions sur le dessin et l'établissement des plans d'ensemble. Il faut reconnaître que le nouvel état de chose ne consacrerait pas un progrès pour les forêts. La situation privilégiée faite jusqu'ici aux forêts, dans les cantons qui n'avaient pas encore de cadastre, disparaîtra en tous cas avec les nouvelles ordonnances.

L'*assurance-accident* a aussi fait l'objet d'un échange de lettres entre votre comité, le Conseil fédéral et la direction de la Caisse nationale. Vous avez du reste nommé une commission spéciale qui vous présentera un rapport à ce sujet. Il nous suffira de vous dire que nos suggestions ont trouvé en général bon accueil. Diverses améliorations ont été déjà apportées aux conditions d'assurance, spécialement en ce qui concerne le taux de la prime, surtout celle pour les agents forestiers supérieurs. La suppression du caractère obligatoire de l'assurance, pour les administrations de forêts publiques, a aussi été envisagée.

A cette occasion et en considération du fait que la caisse de retraite du personnel de l'administration fédérale allait bientôt entrer en vigueur, nous avons prié M. le prof. *Felber* — spécialement compétent dans ces questions — de s'informer, de notre part, si le personnel forestier supérieur subventionné par la Confédération pourrait être admis à faire partie de cette caisse. Cela n'est, paraît-il, pas possible!

Nous aurons à examiner si cette question peut être reprise sur d'autres bases, ou s'il nous faudra attendre l'entrée en vigueur de l'assurance-vieillesse générale, ou attendre que le legs Custer de fr. 2000, augmenté des intérêts, permette d'allouer des retraites au personnel forestier ou des allocations suffisantes aux veuves et orphelins de forestiers. Ce seraient là des solutions à bien longues échéances!

La question du *traitement des agents forestiers* et des conditions dans lesquelles ces traitements peuvent être mis au bénéfice de subventions fédérales a fait l'objet de nombreuses discussions au sein de notre société.

A Olten, à Langenthal, vous nous avez chargé d'intervenir à ce sujet auprès de l'autorité fédérale et d'étudier les mesures à prendre pour empêcher que — ainsi que cela se passe encore dans certains cantons — les agents forestiers soient moins bien rétribués que les autres techniciens ayant fait des études supérieures; le minimum

étant au reste laissé à la compétence du Conseil fédéral et devant être fixé par lui.

Après échange de lettres et conférence avec M. l'inspecteur fédéral en chef des forêts, nous avons adressé au Conseil fédéral la lettre que vous avez pu lire dans nos organes officiels. Cette question a été, en outre, examinée dans une conférence des inspecteurs forestiers cantonaux tenue à Berne. Cette conférence a repris presque sans changement l'opinion adoptée par votre comité, à savoir que les conditions à poser à l'octroi d'une subvention fédérale aux traitements ne devaient pas être arrêtées de façon uniforme pour toute la Suisse, mais que le Conseil fédéral devrait, dans chaque canton, s'inspirer des traitements payés aux autres techniciens pour arrêter ce qu'il convient d'appeler dans ces conditions — un traitement convenable — soit celui donnant droit à la subvention fédérale.

Il y a trois jours, le Conseil fédéral a pris un arrêté liquidant cette question. Nous n'en connaissons pas le texte exact, mais croyons savoir que la décision prise satisfiera ceux de nos membres que cette affaire intéresse et préoccupe spécialement durant l'époque de vie chère que nous traversons.

L'*Office forestier* a, durant toute l'année, fourni matière à de nombreux échanges d'idées entre votre comité et le comité d'action, soit plus spécialement son bureau de Zurich. Statuts et règlements ont été préparés; un candidat au poste de secrétaire de l'Office a été trouvé; le siège éventuel de l'Office désigné.

Enfin, il y a 48 heures, le 2 août, l'assemblée constitutive des délégués s'est tenue à Soleure. Les décisions peuvent se résumer ainsi:

Tout d'abord les statuts élaborés et approuvés par la Société forestière suisse n'ont fourni matière à aucune observation ou demande de modification. De même le projet de règlement pour le conseil d'administration et le secrétariat de l'Office forestier suisse ont été approuvés tels quels et sont devenus définitifs.

Le bureau de l'assemblée des délégués a été constitué comme suit: président M. *von Arx*, Conseiller d'Etat à Soleure; vice-président M. *Tuchs Schmid*, inspecteur forestier à Zurich; secrétaire M. *Bavier*, inspecteur forestier à Coire.

Le conseil d'administration désigné est composé de M. *Baumgartner*, landammann à St-Gall, *Decoppet*, inspecteur fédéral en chef des forêts, *Muller*, Forstverwalter à Bienne, *Tuchs Schmid*, Forstmeister à Zurich, *Muret*, inspecteur cantonal des forêts à Lausanne. M. *Tuchs Schmid* présidera le conseil, M. *Muret* en est le vice-président, M. *Bavier* le secrétaire.

M. *Bavier* enfin a été nommé secrétaire de l'Office forestier. Nous nous félicitons de ce choix et sommes convaincus que M. *Bavier* saura tirer de cette nouvelle institution tous les avantages que nous en attendons pour la forêt suisse. Nous lui adressons nos meilleurs vœux!

Le siège de l'Office a été fixé à Soleure. L'Etat et la ville participent chacun par moitié, soit pour mille francs chacun, aux frais de location des bureaux de l'Office.

M. Bavier pourra entrer en fonctions au 1<sup>er</sup> octobre, mais les locaux destinés au bureau de l'Office à Soleure ne seront disponibles qu'à partir de mai ou juin 1920. Il y aura donc une période de transition qui n'est pas sans inconvénients, mais nous verrons à la raccourcir le plus possible.

Le secrétaire de l'Office bénéficiera d'un traitement annuel de fr. 10 000 et touchera les mêmes vacances que les inspecteurs forestiers fédéraux.

Les membres de l'assemblée des délégués et du Conseil d'administration recevront des jetons de présence de fr. 20 par jour. Leurs frais de déplacement leur seront remboursés au tarif de 2<sup>e</sup> classe.

Et maintenant, Messieurs, l'Office forestier est lancé. Il dépend avant tout du secrétaire qu'il soit viable et remplisse le but désiré. Nous sommes convaincus que M. Bavier sera digne de la confiance qui lui a été témoignée. Mais il appartient aussi aux membres de la S. F. S. de le soutenir de leur collaboration et de leur sollicitude éclairée; nous vous prions de lui accorder votre appui.

J'ajoute pour être complet qu'il a été pris acte dans cette séance, que l'Office forestier était au bénéfice de subsides s'élevant en tout à fr. 30.585, dont fr. 6750 de subsides cantonaux provenant de 19 cantons; de fr. 23.830 de subsides communaux et particuliers provenant de 691 communes et de 18 particuliers se répartissant entre 20 cantons.

En outre, nous avons appris officiellement que la Confédération nous allouerait un subside de fr. 3000 à fr. 5000, mais posait la condition que son délégué siégerait au conseil d'administration.

Après vous avoir dit ce que nous avons fait durant ces années de guerre, nous voudrions pouvoir vous proposer un plan de travail pour l'avenir! De nombreuses questions, sans doute, vont se poser; de nombreux problèmes demander une solution! Mais l'avenir est encore trop peu assuré, la situation générale trop peu éclaircie pour hasarder des pronostics.

La Suisse a heureusement échappé à l'invasion étrangère, à la guerre qui faisait rage autour de nous; espérons que quelques fauteurs de désordre ne viendront pas compromettre maintenant notre avenir économique et financier en cherchant à mettre en pratique chez nous des idées de rénovation sociale qui n'ont abouti jusqu'ici qu'à ruiner pour de longues années un grand pays, qui paraissait avoir pour lui l'avenir, et lesquelles pourraient bien encore en ruiner d'autres, si l'on n'y prend garde!

Il nous faut l'ordre et la sécurité, indispensables au travail. Le rendement de nos forêts dépendra à l'avenir comme jusqu'ici de la bonne marche de l'industrie du bâtiment, en Suisse et à l'étranger. Si

la bâtisse va, la forêt ira! Pour qu'elle aille, l'ordre doit régner et doit être assuré chez nous.

S'il en est ainsi, la forêt suisse a, sans aucun doute, un bel avenir devant elle, à condition toutefois que le forestier ne soit pas seulement sylviculteur, mais soit aussi commerçant et ne se désintéresse pas des questions économiques, industrielles et commerciales à l'ordre du jour.

A mesure que nous cherchons à augmenter le rendement du sol boisé, il nous faut chercher à élargir le marché des bois. L'amélioration des voies de dévestiture des forêts, le perfectionnement des moyens de transport, l'abaissement du coût du transport sur rails, l'utilisation des voies fluviales navigables pour les bois, le taux des droits d'entrée ou de sortie, sont tout autant de questions dont le forestier et dont notre Société ne pourront se désintéresser à l'avenir, étant donné surtout l'élévation du prix de la main d'œuvre et des transports, qui pèsent déjà lourdement sur le prix des bois.

Pour que la forêt soit gérée de façon intensive et que sa productivité augmente, il est nécessaire que le prix des bois se maintienne à un niveau tel que la forêt *devienne* ce qu'elle n'était pas avant la guerre, et *reste* ce qu'elle est devenue pendant la guerre, une forme de propriété dont le revenu puisse lutter avec celui des autres propriétés immobilières et mobilières.

Dans plusieurs cantons, le fisc a voué à la forêt durant ces années de guerre une sollicitude intéressée. Non seulement les charges fiscales ont augmenté, mais aussi les frais de gestion, de surveillance, d'exploitation, de transport ont augmenté dans une énorme proportion. Il n'est donc pas admissible que le prix des bois redescende au niveau d'avant-guerre.

Aux forestiers d'agir dans ce sens!

La population suisse dans son ensemble a bien conscience que la forêt a droit à sa sollicitude! Nous n'en voulons pour preuve que l'indifférence avec laquelle ont été accueillies les suggestions parties de cercles intéressés, ou de bureaux incompétents, invitant la population à défricher des surfaces boisées en vue d'y pratiquer des cultures agricoles.

Certes, s'il était prouvé que des surfaces aujourd'hui boisées sont nécessaires à l'alimentation du pays, à l'élevage du bétail, à la culture du blé ou des pommes de terre, il n'est pas un forestier qui s'opposerait à leur défrichement; mais lorsqu'on voit les étendues considérables encore incultes ou mal cultivées, lorsqu'on songe surtout à la façon déplorable dont se pratique la culture pastorale, lorsque, d'un autre côté on réfléchit à l'opération onéreuse qu'est un défrichement et à la nécessité où nous sommes de garder intact notre domaine forestier pour aussi longtemps que la Suisse ne peut subvenir à ses besoins normaux, il est permis de croire que les forestiers ont eu raison de prendre nettement position contre le mouvement. Ils ont eu, au reste, pour eux le bon sens de la population!

Messieurs, si la forêt suisse a supporté sans désastre et même sans dommage la crise de 1914 à 1919, il est permis d'admettre que sa cause est gagnée.

Félicitons-nous en! Et *travaillons* — c'est le mot d'ordre aujourd'hui dans tous les pays, au milieu des difficultés économiques où se débat l'humanité — *travaillons* toujours plus activement à augmenter la productivité du sol national, à enrichir ainsi le pays et à sauvegarder son indépendance économique. Ce doit être notre mot d'ordre, au moment où s'ouvre un nouveau chapitre de l'histoire économique, de la Suisse et de la forêt suisse.

*E. Muret.*

---

### **Première assemblée des délégués à l'Office forestier suisse.**

Discours d'ouverture du président de la Société forestière suisse.

Messieurs,

La Société forestière suisse a chargé le président de son comité permanent d'ouvrir la séance de ce jour et de vous apporter ses remerciements pour votre précieuse collaboration

C'est avec le plus vif plaisir que je m'acquitte de ce devoir de reconnaissance. Nous espérons que de cette collaboration sortira une institution capable d'exercer une action décisive sur l'avenir de la forêt suisse et sa mise en valeur.

C'est en 1911 que la Société forestière suisse faisant sienne une proposition de M. le prof. *Engler*, présentée à l'assemblée générale de 1910, décidait de nommer une commission spéciale chargée d'étudier les moyens propres à répandre dans la population cette idée essentielle que l'importance économique de la forêt est considérable, et qu'il est urgent de gérer de façon plus intensive que jusqu'ici ce domaine forestier suisse de 950.000 hectares, qui couvre le 23 % du sol helvétique.

L'obstacle principal au développement rationnel de notre économie forestière est la méconnaissance profonde des questions forestières de la part du public; l'ignorance encore beaucoup trop générale de toute notion d'économie forestière et de sylviculture.

Il faut absolument avoir raison de cet obstacle, car les effets en sont préjudiciable non seulement à la forêt, mais au pays tout entier.

Il faut encore et toujours attirer l'attention non seulement des autorités, mais aussi du public en général sur les résultats à attendre d'une gestion intensive des forêts et sur l'importance des conséquences économiques qui découlent d'une administration plus judicieuse des forêts suisses.

Reconnaissons-le toutefois franchement: La sylviculture suisse a suivi une marche constamment progressive, grâce aux efforts continus de la Confédération et des gouvernements cantonaux.

La Société forestière suisse a attaché son nom à la plupart des initiatives qui ont amené ce résultat.

1. Grâce à une prudente législation, nos forêts — celles de montagne surtout — sont à l'abri des coupes dévastatrices, et les grosses réalisations effectuées de 1915 à 1918 ont pu se faire sans compromettre la sécurité du pays et l'avenir de nos forêts.

2. La Confédération et les cantons consacrent chaque année des sommes considérables à la protection du sol, dans les régions élevées, au moyen de reboisements ou de travaux de défense et de consolidation.

3. La loi s'oppose aux défrichements exagérés.

4. Dans les forêts publiques, les coupes ne peuvent, dans la règle, dépasser le rapport soutenu.

5. L'Ecole forestière prépare des techniciens en vue d'assurer la mise en valeur des forêts.

6. La Station fédérale de recherches forestières contribue par des recherches à fournir une base scientifique aux améliorations à introduire dans le traitement des forêts.

La Société forestière suisse a vu ainsi se réaliser la plus grande partie des vœux qu'elle a émis et des initiatives qu'elle a prises durant ses 75 ans d'existence.

De nouvelles tâches ont surgi cependant!

Si l'Office forestier n'est pas un fruit de la guerre, les expériences faites, durant ces malheureuses années et les conséquences déjà appréciables ou probables de la guerre, sont telles que l'office forestier suisse dont nous nous étions proposé la création, en 1911 déjà, nous paraît toujours plus, non seulement une institution avantageuse, mais une inéluctable nécessité.

Les statuts et règlements que vous avez sous les yeux vous disent nos intentions. Notre collègue, M. Tuchschnid vous exposera tout à l'heure nos projets de façon plus précise.

Gagner ou avoir gagné à notre cause les autorités et les administrations publiques ne suffit pas.

Dans notre Suisse démocratique, il faut atteindre le peuple lui-même et le convaincre.

Il ne suffit pas qu'agissent les sphères administratives; il faut que l'impulsion parte du peuple lui-même.

Si nous voulons réussir, il faut que le peuple soit avec nous. Il faut l'instruire et le documenter sans relâche sur l'activité du forestier et le but qu'il poursuit, les moyens qu'il met en action, les avantages qu'il en attend.

La Société forestière suisse a commencé par publier dans ce but la *Suisse forestière* de Flury; elle a continué par le *mémoire sur l'augmentation du produit des forêts suisses*, dû à notre regretté collègue Hefti, de Bülach.

Elle veut poursuivre l'œuvre commencée et l'Office forestier suisse doit en constituer la troisième étape.

La forêt suisse vaut plus d'un milliard!

Comme le fait remarquer Hefti, cette valeur est celle du capital investi dans les chemins de fer fédéraux! Combien cependant l'intérêt qu'on porte à cette forêt et la somme qu'on consacre à sa mise en valeur est inférieure à l'importance du capital qu'elle représente!

Combien se figurent encore que la forêt naît toute seule; que le bois croît tout seul! Combien estiment que l'homme n'a à intervenir dans la forêt que pour réaliser le bois que la bonne nature seule a produit!

Il faut donc vulgariser la notion de sylviculture!

Mais pour éveiller l'intérêt des propriétaires, il faut que les avantages matériels d'une sylviculture raisonnée soient évidents. Si l'intérêt pour la forêt s'est accentué pendant les cinq ans de guerre, la raison en doit être cherchée bien plus dans un rendement subitement augmenté de la forêt que dans une sympathie subite pour les forestiers, ou une compréhension subitement éveillée des avantages de la sylviculture.

Ici intervient alors la question du marché des bois et celle de la mise en valeur des produits de la forêt.

Le propriétaire de forêt doit être renseigné sur la situation de ce marché, ses défauts, les améliorations nécessaires!

Ce sera là une des premières tâches de l'Office forestier suisse. Il ne sera pas seulement le porte-parole des forestiers, le stimulateur des améliorations forestières; il sera aussi et avant tout un Office commercial, un bureau de vente et d'achat, le représentant commercial des producteurs, chargé de défendre leurs intérêts vis-à-vis des ligues déjà existantes des consommateurs ou des industries du bois.

Nous ne faisons que suivre un mouvement inauguré par d'autres: Toutes les grandes associations de producteurs, d'industriels, de commerçants ont déjà créé des offices centraux, chargés de les renseigner et de défendre leurs intérêts.

C'est dans ces intentions et avec ce programme que nous avons chargé nos collègues forestiers d'intervenir auprès des administrations publiques et des particuliers dont ils géraient les forêts ou surveillaient la gérance, en leur demandant de les intéresser à nos progrès et de les prier de participer, si possible, par une subvention aux dépenses de l'Office forestier suisse projeté.

Nous avons reçu un excellent accueil! Plus de fr. 30.000 par an nous ont été garantis, soit par 19 cantons fr. 6750 et par 693 communes et 18 particuliers se répartissant sur 20 cantons fr. 23.835 ou au total: fr. 30.535. Des sympathies et des appuis précieux sont venus nous encourager en outre.

Nous pouvons donc marcher de l'avant — croyons-nous — et c'est avec confiance que nous vous remettons maintenant le soin de présider à la réalisation de notre projet. Le nombre de nos amis et de nos souscripteurs ne peut qu'augmenter lorsque l'Office forestier suisse aura pu leur rendre des services.

Avec votre collaboration le succès est assuré! Nous vous remercions de nous la fournir!

Je déclare ouverte la séance constitutive de l'assemblée des délégués de l'Office forestier suisse!

---

### Office forestier central. Le nouveau secrétaire forestier.

Nos lecteurs ont sans doute appris que l'Office forestier central suisse est enfin définitivement constitué. Il est déjà en activité et nous avons le plaisir de reproduire ici même sa première notice sur la situation du marché des bois.

La création de l'Office forestier est le fruit du travail pendant trois ans d'un Comité d'initiative de 11 membres, nommé pour étudier la suite à donner à la motion Engler. C'est dans une séance de ce comité, tenue à Zurich le 17 mars 1917, que le principe de la nouvelle institution avait été posé. Dans l'esprit des initiateurs, parmi lesquels le défunt *P. Hefti* avait joué un rôle essentiel, l'Office forestier devait rester une institution strictement privée et bien indépendante de la Confédération. Le nouvel édifice est maintenant sous toit. Devant lui s'ouvre un beau champ d'activité; il pourra exercer une action féconde sur le développement de notre économie forestière. Souhaitons qu'il réalise les nombreux espoirs que l'on fonde sur lui.

L'assemblée des délégués s'est réunie; elle a choisi son Conseil de direction. Et, le 1<sup>er</sup> octobre dernier, est entré en fonctions le *secrétaire forestier* nommé par les organes compétents de l'office. Ce premier secrétaire est *M. B. Bavier*, un Grison qui pendant 14 ans a dirigé avec distinction l'arrondissement forestier de Bonaduz. H. Bavier est un jeune encore; il est âgé de 38 ans. Il saura, nous n'en doutons pas, faire preuve des qualités voulues pour mener à bien sa belle tâche et faire face aux difficultés qui l'attendent. Nous lui souhaitons de tout cœur de trouver dans l'exercice de ses fonctions le succès qu'il est en droit d'espérer. Et puisse-t-il rencontrer, auprès des propriétaires forestiers et de ses collègues forestiers, l'appui et la collaboration sans lesquels il ne saurait faire œuvre utile.

Au nouveau secrétaire forestier un salut cordial de joyeux avènement!

*La Rédaction.*

---

### COMMUNICATIONS.

#### Commerce des bois de la Suisse avec l'étranger.

Faute de place, nous avons dû renoncer cette année à publier ici un résumé du commerce des bois de la Suisse avec l'étranger en 1918. Une récapitulation publiée dans un récent rapport du Département